

Envoyé en préfecture le 26/12/2022

Reçu en préfecture le 26/12/2022

Publié le



ID : 014-211404371-20221214-DELIB_2022_132-DE

Bordereau de signature

DL_442

Signataire	Date	Annotation
wspapapheur GF, <i>Application GF</i>	20/12/2022	
Julie CALBERGELLEN, <i>VISA JCE</i>	20/12/2022	
Gaelle ENFREIN, <i>ACTES DGS</i>	20/12/2022	
MAIRE, <i>MAIRE</i>	20/12/2022	  Certificat au nom de <u>HELENE BURGAT</u> (COMMUNE DE MONDEVILLE), émis par <u>CertEurope eID User</u> , valide du 09 juil. 2021 à 15:12 au 09 juil. 2024 à 15:12.
<i>Application GF</i>		

Dossier de type : ACTES // VALIDATION ACTES



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DATE DE CONVOCATION

08/12/2022

AFFICHEE LE :

08/12/2022

NOMBRE DE CONSEILLERS

EN EXERCICE : 29

PRÉSENTS : 24

VOTANTS : 28

DATE D’AFFICHAGE
DES DÉLIBÉRATIONS

L’an deux mil vingt deux, le 14 décembre , à 18 h30

Le Conseil municipal de la ville de MONDEVILLE, dûment convoqué, s’est réuni dans la Salle du Conseil Municipal sous la présidence de Madame Hélène BURGAT, Maire.

PRÉSENTS : Hélène BURGAT, Josiane MALLET, Bertrand HAVARD, Axelle MORINEAU, Mickaël MARIE, Maryline LELEGARD-ESCOLIVET, Serge RICCI, Emmanuelle LEPETIT, Dominique MASSA, Georgette BENOIST, Thierry TAVERNEY, Didier FLAUST, Laurence FILOCHE-GARNIER, Gilles SEBIRE, Denis LE THOREL, Christophe LEGENDRE, Annick LECHANGEUR, Guillaume LEDEBT, Kévin LEBRET, Joël JEANNE, Véronique VASTEL, Nicolas BOHERE, Sylvain GIRODON, Corine RAYMONDE

ABSENTS : Chantal HENRY

PROCURATIONS : André VROMET à Dominique MASSA, Claude REMUSON à Serge RICCI, Fabienne KACZMAREK à Georgette BENOIST, Laetitia POTTIER-DESHAYES à Christophe LEGENDRE

Monsieur Dominique MASSA a été désigné(e) comme secrétaire de séance et a accepté cette fonction.

DEMANDE DE SUBVENTION - RENATURATION DES ABORDS DE L’HÔTEL DE VILLE

DELIBERATION N° **DELIB-2022-132**

RAPPORTEE PAR : Monsieur Mickaël MARIE

La renaturation de la ville figure parmi les priorités du mandat pour répondre aux enjeux de transition écologique. Végétalisation des espaces publics, création de zones d'ombre et aménagement d'un cadre de vie de haute qualité permettent d'adapter la ville aux conséquences du changement climatique.

C'est ainsi que la Ville de Mondeville souhaite achever l'aménagement du centre-ville initié il y a plus de 15 ans par deux opérations majeures de renaturation urbaine : le réaménagement des abords de l'Hôtel de ville et la végétalisation du parking du centre-ville, le « champ de foire ».

Le projet de renaturation des abords de l'Hôtel de ville vise à réaménager cet espace datant de plusieurs décennies, en grande partie imperméable et inadapté aux usages actuels, et faire gagner la nature autour des équipements municipaux dans une démarche d'adaptation de la ville au changement climatique.

Avec la suppression d'une grande partie du dallage actuel, les bâtiments publics concernés seront enserrés dans un écrin végétal composé d'arbres de différents tailles, d'arbustes, de petits fruitiers, de surfaces enherbées ou végétalisées. De nombreuses places assises seront proposées aux habitants et usagers du lieu, ainsi que des fontaines et un point d'eau, permettant d'assumer le retour de l'eau en ville. Des fosses plantées seront créées devant l'ancien Hôtel de ville pour ouvrir un débordement végétal qui ira jusqu'au centre-ville via la poursuite de l'alignement de cerisiers. Sur l'emprise de l'ancien restaurant scolaire, un jardin-forêt prendra racine avec une continuité progressive, paysagère et pédestre, vers l'espace Farré. L'amphithéâtre, aujourd'hui en ciment, sera renouvelé avec des assises en bois. Enfin, le stationnement supprimé devant l'Hôtel de ville sera reconstruit sur un parking végétalisé.

Ce nouvel espace en cœur de ville sera une zone de fraîcheur et de repos pour les usagers des services publics, les promeneurs et les enfants. Il contribuera activement à la limitation de l'effet îlot de chaleur et symbolisera fortement le retour de la nature en ville.

La maîtrise d'œuvre du projet a été confiée à Hedo-Architecte.

Afin de rendre possible le projet, la ville sollicite un soutien de la part de l'Etat, notamment au titre de la dotation de soutien à l'investissement local (DSIL) et du « Fonds Vert », et en particulier du « fonds de renaturation des villes » considérant qu'il correspond aux cibles de celui-ci.

Une subvention au taux maximum est sollicitée.

Par conséquent,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2334-42 et R. 2334-39,

Le Conseil municipal de MONDEVILLE décide

- **D'AUTORISER** Madame la Maire à solliciter toutes subventions de l'Etat (DSIL 2023, Fonds Vert...) pour le projet de renaturation des abords de l'Hôtel de ville ;
- **D'AUTORISER** Madame la Maire ou son représentant à signer tout acte s'y rapportant.

	POUR	CONTRE	ABST.	NE PREND PAS PART AU VOTE
VOTE	28	0	0	0

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits,
Pour extrait conforme,

La Maire,
Hélène BURGAT